



SYNTHÈSE DES REPÉRAGES AMIANTE ET PLOMB

Référence rapport	ATSI3D-2512-1905
Adresse de l'opération	Résidence PAIR (E6 à E20) et IMPAIR (E27 à E41) du 8 mai 45 Quartier des Agnettes 92230 GENNEVILLIERS
Maître d'Ouvrage MOA	 GENNEVILLIERS HABITAT 33 RUE DES CHEVRINS 92230 GENNEVILLIERS
Maître d'Œuvre Amiante MOE/A	ATSI 3D PACA ZI Les Estroublans 5 rue de Copenhague, 13 127 Vitrolles  

Date	Indice	Modifications	Rédacteur	Vérificateur
16/01/2026	0	Version initiale	TBD	MCE
16/02/2026	1	Mise à jour investigation ATSI	TBD	MCE
30/04/2026	2	Intégration des rapports ADX GROUPE Phase 1	TBD	MCE

Dans le cadre du projet de réhabilitation des bâtiments du 8 mai 45, GENNEVILLIERS HABITAT souhaite réaliser une consultation en vue de la réalisation des travaux.

Ce présent document a pour objectif de définir le contexte amiante impactant le bâtiment PAIR.

CONCLUSIONS AMIANTE ET PLOMB

Bâtiment PAIR

À la suite de campagnes de prélèvement effectuées par des opérateurs de repérage certifiés, les premières tendances amiante et plomb sont les suivantes :

La présence d'amiante dans :

- Colle de carrelage des pièces humides des parties privatives ;
- Cloison séparatrice fibrociment en cellier des parties privatives ;
- Conduit et Trappe de vide ordure des parties privatives ;
- Joint d'étanchéité entre dormant d'origine et bâti des menuiseries extérieures ;
- Conduit VO fibrociment en local vide-ordures ;
- Colle de faïence mosaïque des façades ;
- Enduit ciment des soubassements façades ;
- Conduit de ventilation avec mitre fibrociment en toiture ;

La présence d'amiante ponctuelle dans :

- Colle de parquet en sol du logement 31 au R+3 de l'entrée 12 *En attente d'investigation complémentaire phase 2*
- Colle de faïence en cuisine du logement 12 au R+1 de l'entrée 20
- Colle de faïence en salle de bain et cuisine du logement 62 de l'entrée 16
- Colle de faïence en cuisine du logement 91 au R+9 de l'entrée 6
- Colle de faïence en cuisine du logement 42 au R+4 de l'entrée 10
- Colle de faïence en cuisine du logement 82 au R+8 de l'entrée 20
- Dalle de sol au sol de l'entrée et du séjour du logement 12 au R+1 de l'entrée 20
- Enduit plâtre en mur de la cuisine du logement 81 au R+8 de l'entrée 16 ; *En attente de contre-expertise phase 2*
- Ragréage sous parquet bois en sol du séjour, logement 21 au R+2 de l'entrée 20 ; *En attente d'investigation complémentaire phase 2*
- Tampon bitumineux sous évier du logement 31 au R+3 de l'entrée 12 ;
- Tampon bitumineux sous évier du logement 31 au R+3 de l'entrée 16 ;

L'absence d'amiante dans :

- Revêtement de sol souple en partie privative ;
- Colle de carrelage en sol des parties communes ;
- Ragréage en sol des parties privatives et communes ;
- Colle de parquet bois des parties privatives ;
- Colle de plinthe en des parties privatives et communes ;
- Conduit de ventilation shunt en gaine technique des parties privatives ;
- Enduit des murs et plafonds porteurs en partie privatives et communes ;
- Enduit des cloisons en partie privatives ;
- Colle de polystyrène en plafond des parties privatives ;
- Mastic d'étanchéité des portes d'entrée des parties privatives ;
- Mastic vitrier des menuiseries extérieures ;
- Enduit ciment en trémie ascenseur en parties communes ;
- Flocage en plafond des caves ;
- Tresse sur conduit des réseaux d'eau en caves ;
- Peinture décorative des locaux poubelles ;
- Isolant sous ITE en façades ;
- Plaque plane en bardage de façades ;
- Enduit ITE des façades ;
- Enduit ciment des édicules en toiture ;
- Complexe d'étanchéité toiture

La présence de plomb avec des valeurs supérieures à 1mg/cm² :

Suite aux investigations, il n'a pas été détecté de revêtement contenant du plomb avec des valeurs supérieures à 1lg/cm². Leur mise en évidence reste néanmoins possible lors des repérages exhaustifs restant à mener.

La présence de plomb avec des valeurs entre 0,3 et 1mg/cm² :

Suite aux investigations, il n'a pas été détecté de revêtement contenant du plomb avec des valeurs entre 0.3 et 1lg/cm². Leur mise en évidence reste néanmoins possible lors des repérages exhaustifs restant à mener.

RÉSERVES IDENTIFIÉES SUR LE BÂTIMENT PAIR :

- Identification des ascenseurs ;
- Conduit EU/EP
- Réseaux enterrés
- Logements restants :

Bâtiment PAIR	Nombre d'états / 184 LLS
Logement - Non Visité	159

Dans le cadre du projet de réhabilitation des bâtiments du 8 mai 45, GENNEVILLIERS HABITAT souhaite réaliser une consultation en vue de la réalisation des travaux.

Ce présent document a pour objectif de définir le contexte amiante impactant le bâtiment IMPAIR.

CONCLUSIONS AMIANTE ET PLOMB

Bâtiment IMPAIR

À la suite de campagnes de prélèvement effectuées par des opérateurs de repérage certifiés, les premières tendances amiante et plomb sont les suivantes :

La présence d'amiante dans :

- Colle de carrelage des pièces humides et de l'entrée des parties privatives ;
- Bande calicot des cloisons et doublages périphériques des parties privatives ;
- Colle de faïence en pièces humides des parties privatives ;
- Enduit plâtre et ciment en murs et plafonds des parties privatives ;
- Plaque plane en allège de menuiserie loggia des parties privatives ;
- Conduit de ventilation shunt fibrociment en gaine technique des parties privatives
- Joint d'étanchéité entre dormant d'origine et bâti des menuiseries extérieures ;
- Conduit VO fibrociment en local vide-ordures et gaine technique ;
- Conduit de ventilation fibrociment en sous-sol

La présence d'amiante ponctuelle dans :

- Dalle de sol en sol du couloir, logement 11 au R+1 de l'entrée 41 ;
- Dalle de sol en cuisine et WC du logement 72 au R+7 de l'entrée 37
- Tampon bitumineux sous évier du logement 32 au R+3 de l'entrée 35 ;
- Tampon bitumineux sous évier du logement 21 au R+2 de l'entrée 41 ;
- Enduit ciment en mur / plafond des gaines techniques d'entrées des parties communes ; *En attente de contre-expertise phase 2*

L'absence d'amiante dans :

- Revêtement de sol souple en partie privative ;
- Colle de carrelage en sol des parties communes ;
- Ragrage en sol des parties privatives et communes ;
- Colle de carrelage en sol du palier au R+1 de l'entrée 31 ; *Négatif après investigations complémentaires ADX GROUPE*
- Colle de parquet bois des parties privatives ;
- Colle de plinthe en des parties privatives et communes ;
- Plaque de plâtre en cloison des parties privatives ;
- Enduit ciment murs et plafonds des parties communes ;
- Mastic d'étanchéité des conduits métalliques ;
- Frein des mâchoires de l'ascenseur ;
- Enduit soubassement des façades ;
- Enduit des façades ;
- Colle de faïence des façades ;
- Isolant sous ITE en façades ;
- Plaque plane en bardage de façades ;
- Flocage des façades ;
- Enrobé à l'aplomb des entrées 27, 31, 37 et 41
- Enduit ciment des édicules en toiture ;
- Complexe d'étanchéité des toitures

La présence de plomb avec des valeurs supérieures à 1mg/cm² :

Suite aux investigations, il n'a pas été détecté de revêtement contenant du plomb avec des valeurs supérieures à 1lg/cm². Leur mise en évidence reste néanmoins possible lors des repérages exhaustifs restant à mener.

La présence de plomb avec des valeurs entre 0,3 et 1mg/cm² :

Suite aux investigations, il n'a pas été détecté de revêtement contenant du plomb avec des valeurs entre 0.3 et 1lg/cm². Leur mise en évidence reste néanmoins possible lors des repérages exhaustifs restant à mener.

RÉSERVES IDENTIFIÉES SUR LE BÂTIMENT IMPAIR :

- Complément d'investigation des ascenseurs ;
- Conduit EU/EP
- Réseaux enterrés
- Logements restants :

Bâtiment IMPAIR	Nombre d'états / 133 LLS
Logement - Non Visité	108